

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 25 juin 2021

COMPTE RENDU

de la séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 25 juin 2021 à 19h00, à la salle Marie Jaëll – La Nef.

La convocation à cette séance, avec indication de l'ordre du jour, a été adressée à chaque membre le 18 juin 2021.

Ont assisté à la séance, sous la présidence de Mme Sandra FISCHER-JUNCK, Maire : Mmes et MM.

KAST Fabien, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, TYBURN Jean-Max, ORTH Nathalie, IFFRIG Thierry, ZAZOU Ali, REZICINER Muriel, WITZ Sylvia, FISCHER Joseph, WOZIWODA Serge, KUTUN Pelize (qui arrive en début de séance à 19h15), FRIDLI James, TENON Eric, JOEDICKE Anne, SPRINGER Martin, VOGEL Thierry, LOESCH Tina, FRISON Serge, GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne, MATTER Isabelle

Etaient excusés (avec procuration de vote) :

Mme KNITTEL Lorène qui a donné procuration à Mme ORTH Nathalie
Mme NEUBERT Fabienne qui a donné procuration à Mme FISCHER-JUNCK Sandra
Mme KUTUN Pelize qui a donné procuration à M. KAST Fabien (jusqu'au vote du point 3.)
Mme FISCHER Régine qui a donné procuration à Mme REZICINER Muriel
Mme MARZOUK-DHEURLE Radhia qui a donné procuration à M. TENON Eric
Mme WALTER-SCHIMPF Charlotte qui a donné procuration à Mme MATTER Isabelle
M. KELLER Martial qui a donné procuration à Mme GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne
Mme MARZOUK-JABALLAH Rim

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

M. Jean-Louis PFEFFER, 1^{er} Adjoint au Maire, est désigné comme secrétaire et M. André REINWALT, secrétaire adjoint.

Délibérations transmises à la Préfecture le 30/06/2021 et publiées par affichage 01/07/2021.

Mme le Maire souhaite la bienvenue à cette dernière séance avant le repos estival mérité pour tous. Elle rappelle que la séance est enregistrée et diffusée sur les réseaux sociaux.

Mme le Maire passe ensuite à l'ordre du jour. Le point 23. est rajouté à l'ordre du jour suivant :

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2021
2. REPARTITION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSEES AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2021
3. REPARTITION DES SUBVENTIONS "JEUNESSE-SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS" POUR L'EXERCICE 2021
4. DEMANDES DE SUBVENTION
 - 4.1. AMICALE DU 2^e REGIMENT DE HUSSARDS
 - 4.2. ASSOCIATION TENNIS DE TABLE NORD ALSACE WISSEMBOURG
 - 4.3. ASSOCIATION MAISON DE LA NATURE DU DELTA DE LA SAUER ET D'ALSACE DU NORD – FESTIVAL FRANCO-ALLEMAND DE PHOTO NATURE
 - 4.4. UNIVERSITE POPULAIRE PAMINA VHS
5. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 - BUDGET EAU
6. CESSIION D'UNE PARCELLE – RUE DES QUATRE VENTS
7. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - MINI TRAIN TOURISTIQUE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 25 juin 2021

8. ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET RÉPARATIONS, TRAVAUX D'EXTENSIONS, BRANCHEMENTS NEUFS, RENOUVELLEMENT DE BRANCHEMENTS SUR LES RÉSEAUX AEP POUR LES ANNÉES 2021/22 – 2022/23 – 2023/24 – 2024/2025
9. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE BIENS POUR TRAVAUX AVEC L'EPF / BÂTIMENT ANCIEN LIDL RUE DE LA MESSAGERIE
10. CONVENTION TRIPARTITE PISCINE - ORGANISATION DES ACTIVITÉS DE NATATION À L'ÉCOLE DANS LE CADRE D'UN PARTENARIAT TRANSFRONTALIER
11. MESURES FINANCIÈRES SUITE À LA CRISE DU COVID-19 : ABATTEMENT EXCEPTIONNEL SUR LES TARIFS D'ÉCOLAGE
12. MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT NATURA 2000 FORESTIER : TRAVAUX DE RÉGÉNÉRATION DIRIGÉE
13. MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DU SDEA (Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle)
14. DÉFINITION DU PROJET "PETITES VILLES DE DEMAIN" ET CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DU PROJET
15. SERVICE CIVIQUE – DEMANDE D'AGRÉMENT ET ENGAGEMENT DE JEUNES VOLONTAIRES
16. EMPLOIS AIDES
17. PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES – PROLONGATION DU CONTRAT
18. ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ
19. MODIFICATION D'UNE RÉGIE - TRANSPORT SCOLAIRE
20. CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR LA VENTE DE BOISSONS LORS DES MANIFESTATIONS ORGANISÉES PAR LA VILLE
21. MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES CONSACRÉE AUX DROITS DE PLACE DANS LE CADRE DES MANIFESTATIONS ORGANISÉES PAR LA VILLE
22. FIXATION D'UN TARIF - MARCHÉS GOURMANDS
23. MANDAT SPECIAL : REMBOURSEMENT DES FRAIS DES ELUS DANS LE CADRE DES ASSISES DE L'ASSOCIATION DES PETITES VILLES DE FRANCE (APVF)
24. RAPPORT ANNUEL SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT
25. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE
26. DIVERS

*****Séance publique*****

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2021

Un exemplaire de ce compte-rendu a été adressé par courriel à chaque conseiller le 17 juin.

Le Conseil Municipal a approuvé ce compte-rendu à l'unanimité des membres présents.

2. REPARTITION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSEES AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations pour l'exercice 2021 comme suit :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 25 juin 2021

		<i>Nombre de licenciés</i>
Arts martiaux - AIKIDO	209 €	14
Cercle Echecs Wissembourg	95 €	15
Compagnie des Archers de Wissembourg	351 €	19
Football Club Wissembourg	730 €	55
Ginga Bahiana Capoeira	508 €	29
Handball Club Wissembourg	2 641 €	115
Karaté-Do Shotokan Club Wissembourg	334 €	17
Pétanque Club de Wissembourg	87 €	15
Remparts Athlétisme Club Wissembourg	659 €	42
Sport Twirl	608 €	24
Tennis Club d'Altenstadt	1 688 €	130
Tennis Club de Wissembourg	2 054 €	98
Tennis de Table Nord Alsace	3 201 €	105
Volley Club Wissembourg	67 €	15
Masterpeace Hip Hop	1 910 €	33
Scouts et guides de France	1 915 €	83
Société d'accordéonistes	200 €	
Association arboricole du pays de Wissembourg	200 €	
Association des familles de Weiler	200 €	
Cercle des Aînés	200 €	
Chorale St Charles	200 €	
Chorale Ste Cécile	200 €	
Club Vosgien	200 €	
Amicale des Donneurs de sang	200 €	
Foyer Rural d'Altenstadt - Club des Dames	200 €	
Foyer Rural d'Altenstadt - Patchwork	200 €	
Inter Société d'Altenstadt	200 €	
Association Les petites cigognes	200 €	

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 25 juin 2021

Association des médaillés militaires	200 €
Association Patchouli	200 €
Assoc. pêche et protection du milieu aquatique	200 €
Association Pour un autre monde	200 €
Association Rayon de Soleil	200 €
Association du Souvenir Français	200 €
TOTAL	20 657 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt sept voix pour d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations pour l'exercice 2021 comme suit :

Basket Club Wissembourg ⁽¹⁾	6 252 €	105
Football Club Altenstadt ⁽²⁾	886 €	48
Judo-Club Wissembourg ⁽³⁾	1 374 €	69
TOTAL	8 512 €	

Les membres suivants du Conseil Municipal, Présidents d'association, ne participent pas au vote :

(1) DHEURLE Joëlle

(2) FISCHER Joseph

(3) TYBURN Jean-Max

Les crédits sont prévus à l'article 657410 fonction 025 du budget de l'exercice 2021.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Mme DHEURLE a indiqué à titre d'information le nombre de licenciés pour chaque association (voir tableaux ci-dessus).

Mme MATTER se renseigne sur les critères d'attribution de ces subventions. Mme DHEURLE explique que la subvention de fonctionnement est octroyée sur la base d'un tableau qui existe depuis au moins 20 ans et qui avait été mis en place par l'OMSL. M. TYBURN précise qu'il a été repris par un certain nombre d'autres communes dont Bischwiller par exemple car il reflète bien l'activité des associations. Les critères sont restés les mêmes et le calcul prend en compte les déplacements, le nombre d'animateurs, d'entraîneurs, de licenciés et toute la partie fonctionnement des associations. Chaque association renseigne un formulaire transmis par la Ville en avril / mai à retourner dans un délai de 6 semaines. Les données sont retranscrites dans le tableau où des forfaits par rubrique (km, déplacements, enfants, locations de salle...) sont appliqués pour le calcul de la subvention.

3. REPARTITION DES SUBVENTIONS "JEUNESSE-SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS" POUR L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'attribuer les subventions "Jeunesse-soutien aux associations" pour l'exercice 2021 comme suit :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 25 juin 2021

Arts martiaux - AIKIDO	886 €
Cercle Echecs Wissembourg	743 €
Compagnie des Archers de Wissembourg	987 €
Football Club Wissembourg	1 584 €
Ginga Bahiana Capoeira	1 320 €
Handball Club Wissembourg	3 759 €
Karaté Do Shotokan Club Wissembourg	1 150 €
Remparts Athlétisme Club Wissembourg	1 574 €
Sport Twirl	1 108 €
Tennis Club Altenstadt	2 642 €
Tennis Club Wissembourg	2 679 €
Tennis de Table Nord Alsace Wissembourg	3 904 €
Masterpeace Hip Hop	1 774 €
Les Petites Cigognes	600 €
Scouts et Guides de France	600 €
TOTAL	25 310 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt sept voix pour d'attribuer les subventions "Jeunesse-soutien aux associations" pour l'exercice 2021 comme suit :

Basket Club Wissembourg ⁽¹⁾	3 751 €
Football Club Altenstadt ⁽²⁾	1 828 €
Judo-Club Wissembourg ⁽³⁾	2 812 €
TOTAL	8 391 €

Les membres suivants du Conseil Municipal, Présidents d'association, ne participent pas au vote :

(1) DHEURLE Joëlle

(2) FISCHER Joseph

(3) TYBURN Jean-Max

Les crédits sont prévus à l'article 657432 fonction 422 du budget de l'exercice 2021.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

*Mme le Maire précise que cette subvention permet de réduire le coût de la cotisation pour les jeunes.
Mme DHEURLE rajoute que, sur le même principe que les subventions de fonctionnement, le tableau*

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 25 juin 2021

récapitulatif comporte une colonne supplémentaire concernant l'école du sport avec une enveloppe forfaitaire de 600 € cette année.

4. DEMANDES DE SUBVENTION

4.1. AMICALE DU 2^e REGIMENT DE HUSSARDS

Comme tous les ans depuis 5 ans, le 2^{ème} régiment de Hussards organise le 18 juin 2021 sa journée de solidarité en parallèle des Journées Nationales des Blessés de l'Armée de Terre.

A ce titre, l'amicale du 2^{ème} régiment de Hussards sollicite le versement d'une participation financière de la commune au profit des blessés de l'Armée de Terre et de leurs familles.

La Ville propose le versement d'une subvention de 100 € au profit de cette association.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2021.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt sept voix pour et une voix contre (Charlotte WALTER-SCHIMPF par procuration) le versement à l'Amicale du 2^e régiment de Hussards d'une subvention de 100 € dans les conditions exposées ci-dessus.

4.2. ASSOCIATION TENNIS DE TABLE NORD ALSACE WISSEMBOURG

Dans le cadre de ses participations au championnat de France par équipes et au critérium de N2, l'association du Tennis de Table Nord Alsace – Wissembourg a dépensé 656 € pour ses déplacements "hors Département Bas-Rhin/Haut-Rhin" lors de la saison 2020/2021.

A ce titre, cette association sollicite le versement d'une subvention de la Ville de Wissembourg.

La Ville propose le versement d'une subvention à hauteur de 40% du coût de ces déplacements, soit 262,40 €.

Ces crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget VILLE de l'exercice 2021.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement à l'association du Tennis de Table Nord Alsace – Wissembourg d'une subvention de 262,40 € dans les conditions exposées ci-dessus.

A la demande de Mme MATTER, Mme DHEURLE précise que ces déplacements s'effectuent hors Alsace. Pour la subvention de fonctionnement votée précédemment, il s'agit des déplacements en Alsace. Elle informe que la Ville dispose d'un minibus de 9 places stationné à la MDAS qui permettra aux associations de se déplacer sans avoir besoin de recourir à la location d'un véhicule. Le financement a été assuré entièrement par des sponsors et la Ville prend en charge l'assurance. Les présidents d'association en seront informés lors de la réunion du 29 juin. Le véhicule appartient uniquement à la Ville, la Comcom dispose de son propre véhicule.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 25 juin 2021

4.3. ASSOCIATION MAISON DE LA NATURE DU DELTA DE LA SAUER ET D'ALSACE DU NORD – FESTIVAL FRANCO-ALLEMAND DE PHOTO NATURE

L'association "Maison de la Nature du Delta de la Sauer et d'Alsace du Nord" souhaite organiser un festival franco-allemand de photo nature du 15 au 17 octobre 2021 à Bad Bergzabern et du 30 octobre au 1^{er} novembre 2021 à Wissembourg.

Alors que la protection de l'environnement suite aux changements climatiques, à l'érosion de la biodiversité et à l'impact des activités humaines sur la nature n'a jamais été autant d'actualité, ce festival (6^{ème} édition) a, dans ce cadre, un rôle primordial à jouer en participant à la sensibilisation du grand public et des enfants. Les belles images valent souvent plus que de longs discours et c'est précisément le point fort de cette manifestation.

La situation géographique de Wissembourg, limitrophe avec l'Allemagne, est un atout indéniable pour cette manifestation transfrontalière.

A ce titre, cette association sollicite le versement d'une subvention.

La Ville propose le versement d'une subvention de 1 351 € correspondant aux frais de location des salles facturées par la Ville.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2021.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement à l'association "Maison de la Nature du Delta de la Sauer et d'Alsace du Nord" d'une subvention de 1 351 € dans les conditions exposées ci-dessus.

4.4. UNIVERSITE POPULAIRE PAMINA VHS

L'Université du Temps Libre, association dont le siège était basé à Strasbourg, assurait dans différentes communes du Bas-Rhin, dont Wissembourg, des cycles de conférences à destination des seniors. Au vu des difficultés notamment financières rencontrées par l'association, la dissolution de l'Université du Temps Libre a été actée lors de l'assemblée générale le 18 février 2015.

Accueillant un public fidèle, l'antenne locale de Wissembourg a souhaité poursuivre son programme de conférences pour la saison 2021/2022 et a entrepris à ce titre de nombreuses démarches pour pérenniser son activité.

Le partenariat a été renouvelé avec l'Université Populaire Pamina, qui a intégré, comme l'année dernière, le cycle de conférences au sein de son programme annuel. Ce cycle de 10 conférences se déroulera à la Maison des Associations et Services au cours de la saison 2021/2022.

A ce titre, l'Université Populaire PAMINA sollicite le versement d'une subvention de 2 000 € de la Ville de Wissembourg.

La Ville propose le versement d'une subvention de fonctionnement de 500 € avec la mise à disposition gratuite de la salle.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 25 juin 2021

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2021.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement à l'Université Populaire Pamina d'une subvention de 500 € dans les conditions exposées ci-dessus.

Mme MATTER se renseigne sur le nombre de participants à ces conférences. Mme DHEURLE répond que la Ville n'a pas encore connaissance des chiffres et que l'an dernier du fait de la covid, des conférences ont été annulées. Mme le Maire estime qu'une quarantaine de personnes étaient inscrites. M. PFEFFER précise que le programme démarre en septembre jusqu'au mois d'avril.

5. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 - BUDGET EAU

Dans le cadre d'un réajustement des dépenses d'investissement du budget EAU 2021, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'approuver la décision budgétaire modificative suivante :

Compte	n° compte	Intitulé	Situation ancienne	Modifications	Situation nouvelle	Observations
Dépenses d'investissement	2156-675	Dépenses sécurisation de l'alimentation en eau potable de Weiler	11 000 €	+ 20 000 €	31 000 €	Lancement de la maîtrise d'œuvre + préparation dossier de subvention (30% Agence de l'Eau)
Dépenses d'investissement	2156-677	Travaux de renforcement du réseau Rue du Rempart	55 000 €	- 55 000 €	0 €	Travaux repoussés ultérieurement
Dépenses d'investissement	2156-501	Travaux extension réseaux + conformité	175 000 €	+ 35 000 €	210 000 €	Travaux de sécurisation des vannes de sectionnement

Cette décision budgétaire modificative tient lieu de décision modificative n°1.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Mme MATTER demande de détailler les travaux prévus à Weiler. M. FISCHER indique que Weiler est à ce jour alimenté par une seule source dont le niveau est en baisse comme pour toutes les autres sources. Le traitement d'eau sur du marbre / calcaire devrait être revu pour être renforcé. Pour refaire ce traitement, cela reviendrait aussi cher que le raccordement entre le réservoir bas et le réservoir de Weiler par une nouvelle conduite. De cette façon, Weiler sera alimenté avec la même eau que Wissembourg. Ces travaux se feraient en même temps que la jonction transfrontalière l'année prochaine. Cela permettra aussi de lancer les dossiers de subvention.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 25 juin 2021

6. CESSION D'UNE PARCELLE – RUE DES QUATRE VENTS

Vu l'avis des domaines n°2020-366 du 3 juin 2020 estimant le bien à 184 000 euros HT,
Vu le rapport établi sous le numéro 20.404 par le bureau Envireausol,
Vu l'engagement pour acquérir en date du 10 mai 2021 signé par Monsieur Thierry SCHEER au nom et pour le compte de la SCCV LE QUARTZ,
Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,
Considérant la disponibilité de la parcelle objet de la présente,
Considérant qu'aucune offre similaire n'a été transmise à la Ville de Wissembourg suite à la publication d'un avis sur le site internet de la Ville,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser

- la vente à la SCCV LE QUARTZ avec siège social à 67240 BISCHWILLER, 9 place de la Liberté ou à tout autre personne morale se substituant, la parcelle cadastrée sous : Section 14 n°104 lieudit "Auf der Steig" d'une contenance de 15,33 ares pour un montant 199 290 € HT (selon le régime de TVA applicable)
- Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession

Les présentes autorisations sont valables pour une durée de 12 mois à compter du 25 juin 2021.

Mme GRUSSEMER-HOFFSCHIER se renseigne sur l'objet de cette vente. Mme le Maire répond que c'est le projet de collectif rue des quatre vents de M. HAAR. Elle précise que le terrassement par rapport à la dépollution a débuté et que la signature de l'acte est prévue chez le notaire.

7. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - MINI TRAIN TOURISTIQUE

Vu l'article L2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020 limitant la délégation au maire pour la fixation des tarifs à un montant de 2 500 euros unitaire,
Vu l'avis favorable avec une voix contre de la commission des finances,

Considérant qu'il y a lieu de fixer une redevance pour l'occupation du domaine public par un mini train touristique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt quatre voix pour et quatre voix contre (GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne, MATTER Isabelle et par procuration WALTER-SCHIMPF Charlotte, KELLER Martial) de fixer le montant de la redevance à 10 000 euros par saison allant du 1^{er} mars au 31 octobre. Ce tarif pourra être modifié par délibération du Conseil Municipal.

Mme GRUSSEMER-HOFFSCHIER s'interroge sur le bienfondé de cette redevance et de la détermination de son montant. Les informations transmises lors de la commission des finances lui paraissent incomplètes pour émettre un avis favorable. Elle rappelle que cette redevance n'était pas en place par le passé et que même si permise par la loi selon l'art. L2125-1, l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourt à la satisfaction d'un intérêt général. Pour sa part, le mini train étant un outil de promotion touristique pour la Ville, il remplit largement cette fonction. Concernant la détermination de son montant,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 25 juin 2021

selon elle, cela se base sur des éléments avant covid. Les recettes sont majoritairement issues du tourisme d'autocaristes. A ce jour, il n'y a pas de perspectives de reprise de ce tourisme à court ou à moyen terme. La gestion du mini train engendre des frais incompressibles (frais d'entretien, rémunération des chauffeurs). Celui-ci est également en fin de vie et il faudra penser à le remplacer. Son coût moyen avoisine environ 350 000 € que l'association devra provisionner pour partie pour demander par la suite un financement. Elle pose la question dans ces conditions, comment voulez-vous payer une redevance annuelle de 10 000 €. A titre comparatif, certaines villes qui ont plus d'envergure que Wissembourg pratiquent des montants de redevance bien moins importants. Elle demande à l'assemblée de réfléchir sur le montant de cette redevance si elle devait se mettre en place et en l'absence d'accord raisonnable entre les 2 parties, la Ville et l'AWA, le mini train risquerait de rester au hangar. En conclusion, pas de mini train, pas de touristes, donc un manque à gagner au niveau du commerce.

Mme le Maire répond que ce montant a été décidé avec l'équipe. Aux chiffres énoncés, elle précise que l'achat du mini train date de 2008 pour 250 120 € et a été transmis à l'association de l'office de tourisme qui en est le propriétaire à ce moment-là. En décembre 2018, celui-ci est cédé à l'AWA lors de sa création pour 6 500 € - ce qui fait une dévaluation importante - en sachant que la présidence des 2 associations était assurée par la même personne, M. HABERMACHER, durant 6 mois de décembre 2018 à juin 2019. Concernant les chiffres, l'attractivité touristique pourrait être impactée par la covid. Evidemment, il y aura une proratisation par rapport à l'utilisation du domaine public pour cette année, le montant étant révisable. A savoir que l'AWA a réalisé un bénéfice entre 110 000 € et 90 000 € de recettes sur le fonctionnement du mini train hors covid. L'AWA qui a 2 ans ½ d'existence et qui a tout réglé ce qu'elle devait est une association qui dispose de 42 000 € sur son compte. Le contribuable wissembourgeois a également le droit de le savoir. Le montant de cette redevance a été décidé suite aux recherches sur différents domaines d'exploitation de mini train en Alsace. La longueur du trajet et la durée ont été pris en compte. L'appel d'offres est encore ouvert jusqu'au 9 juillet. Les candidats sont appelés à se manifester. L'appel d'offres est relancé car le précédent concernait la période de 2019/2020.

Mme DHEURLE rajoute que cette association ne comprend pas que des bénévoles, il y a aussi des salariés (chauffeurs, secrétaire) saisonniers qui font tourner le mini train avec 120 000 € de recettes de billetterie.

Mme GRUSSEMER-HOFFSCHIER estime qu'il faut faire revenir les touristes. Mme le Maire a relevé que l'été dernier les touristes étaient là. Ensuite, pour le volet économique, les touristes viendront et le mini train représente une animation et elle souhaite sa circulation. Mais elle pense que les touristes seront là tout de même, la Ville ayant beaucoup d'attraits et d'atouts.

8. ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET RÉPARATIONS, TRAVAUX D'EXTENSIONS, BRANCHEMENTS NEUFS, RENOUELEMENT DE BRANCHEMENTS SUR LES RÉSEAUX AEP POUR LES ANNÉES 2021/22 – 2022/23 – 2023/24 – 2024/2025

Vu les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-7 du Code de la Commande Publique,
Vu l'avis publié dans les Dernières Nouvelles d'Alsace le 14 mai 2021 relatif au lancement des consultations,
Vu l'unique proposition remise en réponse à la consultation,
Vu l'avis émis par la commission d'appel d'offres le 14 juin 2021 conformément à la procédure interne en vigueur,
Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Il est proposé aux conseillers municipaux de retenir l'offre du groupement EUROVIA / STRELEC.

L'accord cadre est conclu à prix unitaire sur la base d'un bordereau de prix sur lequel le candidat a consenti les rabais suivants :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 25 juin 2021

- 1% pour un total de travaux de 0 à 7 500 € HT
- 2% pour un total de travaux de 7 500 à 15 000 € HT
- 4% pour un total de travaux de 15 000 à 30 000 € HT
- 6% pour un total de travaux de plus de 30 000 € HT

Le montant minimum annuel de l'accord cadre est de 150 000 € TTC.

Le montant maximum annuel de l'accord cadre est de 550 000 € TTC.

En prenant en compte ces éléments, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'autoriser Madame le Maire

- à signer l'accord cadre avec le groupement désigné ci-dessus ainsi que toutes les pièces nécessaires au bon aboutissement de la procédure
- à solliciter toutes les autorisations d'urbanisme requises.

M. FISCHER précise qu'il faut savoir que les grands groupes ne répondent pas car ils n'assurent pas d'astreinte dans le secteur. En cas de rupture de conduite à n'importe quelle heure, il est important de pouvoir compter sur une intervention rapide.

9. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE BIENS POUR TRAVAUX AVEC L'EPF / BÂTIMENT ANCIEN LIDL RUE DE LA MESSAGERIE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de WISSEMBOURG du 4 décembre 2020 approuvant l'intervention de l'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) d'Alsace pour l'acquisition du bien situé à WISSEMBOURG, Rue de la Messagerie, parcelles cadastrées section 15, n°136 et 146, et la signature d'une convention de portage foncier relative à ce bien,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'EPF d'Alsace en date du 16 décembre 2020, portant accord pour signature pour l'acquisition du bien situé à WISSEMBOURG, Rue de la Messagerie, parcelles cadastrées section 15, n°136 et 146,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2020 du Directeur de l'EPF d'Alsace exerçant le droit de préemption urbain sur le bien situé à WISSEMBOURG, Rue de la Messagerie, parcelles cadastrées section 15, n°136 et 146,

Vu les statuts du 31 décembre 2020 de l'EPF d'Alsace,

Vu la convention de portage conclue entre la Commune de WISSEMBOURG et l'EPF d'Alsace en date du 22 décembre 2020,

Vu la signature de l'acte authentique de vente du bien situé à WISSEMBOURG, Rue de la Messagerie, parcelles cadastrées section 15, n°136 et 146 en date du 26 février 2021,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de WISSEMBOURG du 19 mars 2021 approuvant la convention de mise à disposition du bien situé à WISSEMBOURG, Rue de la Messagerie, parcelles cadastrées section 15, n°136 et 146,

Vu la convention de mise à disposition de l'ancien supermarché LIDL entre la Commune de WISSEMBOURG et l'EPF d'Alsace en date du 3 mai 2021,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Considérant que la Commune de Wissembourg souhaite entreprendre des travaux dans le bien mis à disposition et notamment des travaux portant sur le démontage des faux plafonds, des travaux de peinture et de carrelage,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 25 juin 2021

- d'approuver le projet de convention de mise à disposition de biens pour travaux relatif au bien situé à WISSEMBOURG, Rue de la Messagerie, parcelles cadastrées section 15, n°136 et 146
- et d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.

Mme MATTER se renseigne sur les travaux effectués alors qu'un projet concerne ce site. M. TYBURN répond qu'en attendant la réalisation du programme sur l'ensemble du quartier, ce local est vide et la Sté EUROFULFILL a une surcharge de commande et manque de surface de stockage. La hauteur sous plafond étant insuffisante, leur démontage permettra le stockage des palettes. Une salle sera utilisée par le personnel qui travaillera sur ce site. Cette mise à disposition sera temporaire et un bail précaire sera établi sur la base des tarifs ex Bois de France.

10. CONVENTION TRIPARTITE PISCINE - ORGANISATION DES ACTIVITÉS DE NATATION À L'ÉCOLE DANS LE CADRE D'UN PARTENARIAT TRANSFRONTALIER

Vu le partenariat existant depuis 2010 entre la Ville de Wissembourg, la Verbandsgemeinde et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Bas Rhin concernant l'utilisation de la piscine de Bad Bergzabern par les groupes scolaires (écoles primaires et maternelles de la commune de Wissembourg),

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Considérant que la convention actuellement en vigueur arrivera à échéance à la fin de l'année scolaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser Madame le Maire à signer une nouvelle convention pour une durée de trois ans ainsi que les avenants et toutes les autres pièces nécessaires.

A la demande de Mme MATTER sur le nombre d'élèves concernés, M. ZAZOU répond qu'il s'agit des élèves de maternelle et de primaire. Les classes de maternelle et CP vont prioritairement à la piscine de Bad Bergzabern qui dispose d'un bassin adapté aux jeunes enfants. Par contre, la piscine de Drachenbronn met à disposition un maître nageur dédié pour les cours de natation.

11. MESURES FINANCIÈRES SUITE À LA CRISE DU COVID-19 : ABATTEMENT EXCEPTIONNEL SUR LES TARIFS D'ÉCOLAGE

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2021 instaurant des abattements exceptionnels sur les tarifs d'écolage en raison des effets de la crise sanitaire sur le fonctionnement de l'Ecole des Arts,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Considérant que le fonctionnement de l'Ecole des Arts a également été perturbé lors du troisième trimestre, soit pour la période allant du 1^{er} avril au 6 juillet 2021,

il est proposé de mettre en œuvre diverses mesures destinées à aménager la facturation due au titre du troisième trimestre de l'année scolaire 2020/2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'adopter les mesures suivantes :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 25 juin 2021

- pour les mineurs inscrits en danse : abattement de 30 % sur le montant dû
- pour les adultes inscrits en musique, théâtre et/ou danse : abattement de 40% sur le montant dû.

12. MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT NATURA 2000 FORESTIER : TRAVAUX DE RÉGÉNÉRATION DIRIGÉE

La Ville de Wissembourg est chargée de l'animation du site Natura 2000 de la Lauter. Dans ce cadre, des actions visant à améliorer "l'état de conservation" du site sont régulièrement mises en œuvre, conformément aux engagements pris.

Le comité de pilotage du site Natura 2000 de la Lauter a proposé de mettre en œuvre en forêt communale de Wissembourg un contrat Natura 2000 de type forestier, co-financé à environ 66% par l'Etat et l'Union Européenne, intitulé "mise en œuvre de régénération dirigée".

Ce contrat permettra, sur une durée de trois ans (fin 2021 – 2022 – 2023) de restaurer des secteurs de forêt dégradés, dans lequel la forêt a du mal à se régénérer naturellement. 6 îlots de forêt ont été repérés par l'animatrice Natura 2000 et les agents forestiers de l'ONF (voir carte ci-après), pour une surface totale d'un peu moins de 15 hectares.

Le Conseil Municipal a délibéré favorablement pour le lancement de ce projet lors de la séance du mois de septembre 2020. Depuis, le dossier a dû être modifié à la demande des services de l'Etat (DDT), les montants ont sensiblement varié : le montant global du projet a légèrement augmenté mais la part d'autofinancement a diminué (la subvention ayant quant à elle augmenté).

Aujourd'hui, le dossier est complet et validé par la DDT, qui demande une nouvelle délibération du Conseil Municipal pour finaliser cette demande. Les travaux proposés pour favoriser la régénération naturelle sont les suivants :

- broyage préalable aux plantations
- plantations d'essences locales : chênes sessiles et chênes pédonculés, ainsi que des saugeons (prélevés localement) de saules blancs et de trembles pour assurer le "pré-boisement"
- dégagements autour des plantations
- protections des plants par clôture ou par lattis.

Ces travaux seront bénéfiques à long terme pour l'ensemble de l'écosystème et donc pour la forêt communale de Wissembourg.

Pour la mise en œuvre de ce contrat Natura 2000 forestier, le plan de financement est le suivant :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 25 juin 2021

Dépenses (€ TTC)		Recettes (€)	
Année 2021	37 864,84	Subvention Etat + UE (demande DDT)	66 690,00
Année 2022	56 496,18	Autofinancement Ville (réparti sur 3 ans)	33 376,34
Année 2023	5 705,32		
Total dépenses	100 066,34	Total recettes	100 066,34

Les travaux pourront démarrer en 2021, une enveloppe ayant été inscrite au budget Natura 2000 pour l'année 2021. Les dépenses 2022 et 2023 seront à inscrire aux prochains budgets annuels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- d'autoriser le projet qui lui a été présenté,
- de financer les travaux,
- de s'engager à inscrire chaque année au budget de la commune les sommes nécessaires pour mener à bien le contrat Natura 2000 sur sa durée complète de 3 ans,
- d'autoriser Mme le Maire ou l'adjoint en charge de la délégation à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,
- d'autoriser Mme le Maire ou l'adjoint en charge de la délégation à signer tout document et acte relatif à ce projet.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Mme le Maire relève que c'est un beau projet pour la revitalisation de la forêt et qui de plus est bien subventionné.

13. MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DU SDEA (Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle)

Conformément à l'article 1 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition, l'organe délibérant est informé préalablement de la mise à disposition d'un agent faisant partie de ses effectifs et qu'afin d'assurer les fonctions de référent local du Grand Cycle de l'Eau, un fonctionnaire titulaire est mis à disposition du SDEA à compter du 1^{er} juillet 2021 pour une durée de 2 ans, pour y exercer à temps partiel à raison de 150 heures par an.

Un rapport annuel concernant les mises à disposition est transmis au Comité Technique pour information.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- de passer une convention avec le SDEA pour la mise à disposition de la chargée d'environnement à raison de 150 heures / an (les missions exercées y sont détaillées)
- d'autoriser Mme le Maire à signer la convention qui prendra effet le 1^{er} juillet 2021.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 25 juin 2021

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

14. DÉFINITION DU PROJET "PETITES VILLES DE DEMAIN" ET CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DU PROJET

Depuis le 29 février 2020, "le contrat de projet" est une nouvelle possibilité de recrutement sur emploi non permanent prévue à l'article 3 II de la loi du 26 janvier 1984. Ce nouveau contrat a pour but de " mener à bien un projet ou une opération identifié". Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an fixée par les parties dans la limite de six ans.

Il est ouvert à toutes les catégories hiérarchiques (A, B et C) et tous secteurs confondus. Sont concernés les emplois non permanents, ils ne sont donc pas ouverts aux fonctionnaires, sauf par le biais du détachement.

Afin de garantir le respect du principe d'égal accès aux emplois publics, les recrutements en contrat de projet devront suivre à minima les grandes étapes de la procédure de recrutement des contractuels sur emploi permanent (publication d'une offre d'emploi détaillée ; réception de chaque candidature ; appréciation portée sur chacune au regard des compétences, aptitudes, qualifications et expérience professionnelles, potentiel du candidat et capacité à exercer les missions dévolues à l'emploi).

Descriptif de l'opération :

Le programme "Petites villes de demain" vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Afin de mettre en œuvre ce projet, la Mairie de Wissembourg, en lien avec la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg, envisage le recrutement d'un/e chef/ffe de projet "petites villes de demain" ; il assurera un rôle de coordinateur du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonnera la conception du projet de territoire, définira la programmation et organisera les actions et opérations de revitalisation sur la Ville de Wissembourg.

Ses principales missions consisteront à :

- Participer à la conception du projet de territoire et en définir sa programmation
- Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnels en définir sa programmation
- Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires
- Contribuer à la mise en réseau (nationale et locale)

La durée du projet devrait s'étendre sur la durée du mandat actuel, soit jusqu'en 2026.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 25 juin 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt quatre voix pour et quatre abstentions (GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne, MATTER Isabelle et par procuration WALTER-SCHIMPF Charlotte, KELLER Martial) la création, selon les missions définies ci-dessus,

- d'un emploi non permanent d'attaché territorial (catégorie A), exerçant les fonctions de chef/fe de projet "petites villes de demain" à temps complet, du 1^{er} décembre 2021 au 31 mars 2026, soit pour une durée maximum de 5 ans.

(L'échéance du contrat est la réalisation du projet. Le contrat est conclu pour une durée d'un an minimum et de 6 maximum).

Les candidats devront justifier d'une expérience significative dans la gestion de projets et devront maîtriser les techniques de communication et de négociation (dont les pratiques de démocratie participative).

La rémunération est fixée en référence à la grille indiciaire du grade d'attaché territorial.

Le Conseil Municipal décide dans les mêmes termes

- d'adopter cette proposition
- de modifier le tableau des effectifs

Les crédits sont inscrits au budget 2021.

La commission des finances a émis un avis favorable avec une abstention.

Mme GRUSSEMER-HOFFSCHIER ne remet pas en cause le projet mais déplore que la Comcom ne participe pas à la prise en charge du salaire puisqu'effectivement c'est en lien avec elle mais qu'apparemment les contrats ne sont pas établis de cette manière. Mme le Maire confirme et précise que Wissembourg en tant que bourg centre est chargé de mener ce projet. Evidemment, il y a un travail à faire sur le territoire mais c'est principalement à 90 % sur la commune même. Mme ORTH explique que c'est le choix des élus de porter ce projet. Et qu'il y a 5 signataires au niveau de la convention (la Ville, la Comcom, le Département, la Région et l'Etat) qui forment le comité de pilotage. M. TYBURN rajoute qu'il est clairement dit que cela doit être mené par la Ville avec un rayonnement large sur le canton. C'est aussi un moyen de redorer le blason de la Ville qui est tête de gondole dans ce projet et lui permettra de s'affirmer au niveau du territoire en tant que ville chef-lieu de canton tout en étant leader dans ce domaine. Avec ce recrutement, la Ville rayonnera plus et mieux sur le territoire.

15. SERVICE CIVIQUE – DEMANDE D'AGRÉMENT ET ENGAGEMENT DE JEUNES VOLONTAIRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Service National et notamment son titre Ier bis issu de la loi 2010-241 du 10 mars 2010,

Vu le décret 2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Considérant que le service civique permet à des jeunes âgés de 16 à 25 ans de s'engager volontairement dans une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée, notamment au sein d'une collectivité territoriale,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 25 juin 2021

D'une durée de 6 à 12 mois, le contrat d'engagement d'un jeune volontaire donne lieu à une couverture sociale prise en charge par l'Etat, ainsi qu'à une indemnisation partagée entre l'Etat (467,34 € par mois) et l'organisme d'accueil : prestation dont le montant minimal mensuel s'élève à 106,31 € ; ces modalités d'indemnisation sont fixées par décret.

Il est envisagé d'accueillir deux services civiques qui se suivent pour une période de 8 mois chacun maximum. Dans le cadre du projet "Micro Folie", la mission principale consistera à valoriser le dispositif numérique complet (musée Numérique, espace jeu vidéo, fablab) en leur adossant un programme d'actions permettant de diffuser les pratiques numériques et facilitant l'accès de tous aux arts et à la culture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser Mme le Maire à déposer une demande d'agrément auprès de l'Agence du service civique, et à signer les contrats d'engagement avec les jeunes volontaires.

16. EMPLOIS AIDES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents la création d'un poste à temps complet dans le cadre d'un Contrat Emploi Compétences pour des missions de nettoyage et d'entretien notamment au centre de vaccination à compter du 1^{er} juillet 2021 avec une rémunération basée sur le SMIC (le poste pourra être pourvu par deux personnes à mi-temps).

La durée prévisionnelle est de 12 mois avec un maximum de 24 mois.

Mme le Maire est chargée de la mise en œuvre du recrutement, de signer tous documents y afférents et de percevoir les aides financières.

Les crédits sont inscrits au budget 2021.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Mme MATTER s'étonne de cette embauche sur 12 à 24 mois sachant que le centre de vaccination fermera ses portes le 27 août. Mme le Maire répond que ce sera au maximum 12 mois et que les agents ont été mis à contribution et ont beaucoup d'heures supplémentaires à récupérer. Elle rappelle que le centre fonctionne avec une quarantaine de personnes par jour. Pour soulager les agents et permettre la continuité des services, la pandémie étant toujours présente, il faut continuer à nettoyer selon les protocoles au niveau de la culture, des écoles... Le coût brut de cet emploi aidé est de 21 600 € / an avec une aide de l'Etat de 60 à 70 %, ce qui représente un coût net de 6 480 € avec 70 % d'aide. Vu la mobilisation des agents de nettoyage de la Nef entre autres, l'agent mis à disposition par la Comcom, les congés à prendre, l'épuisement, le démarrage doit intervenir au 1^{er} juillet, notamment au centre de vaccination qui fermera le 27 août après 5 mois d'exploitation. Si tous les créneaux prévus sont honorés, plus de 45 000 personnes auront été vaccinées. Grâce à l'investissement des agents, des bénévoles, des associations, de la gendarmerie mobile, la solidarité de tous, le challenge a été réussi. Pour des agents territoriaux, c'était une première de se lancer dans la santé. Mme le Maire remercie vraiment tous les intervenants. Pour information, à partir du 6 juillet, le centre fonctionnera sur 4 jours au lieu de 5 suite au constat d'une baisse de prise de rendez-vous et d'engouement pour la vaccination.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 25 juin 2021

17. PARCOURS EMPLOI COMPETENCES – PROLONGATION DU CONTRAT

Par délibération en date du 2 octobre, le Conseil Municipal a créé un emploi d'Agent de Surveillance de la Voie Publique à temps complet au sein du service de la police municipale dans le cadre d'un emploi aidé (parcours emploi compétences) pour une durée de 10 mois.

En partenariat avec la Mission Locale, ce dispositif peut être renouvelé pour une période de 12 mois avec un taux de prise en charge de 65% (base 30 heures).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser :

- la prolongation de cet emploi pour une durée de 12 mois
- Mme la Maire à signer la convention avec la Mission Locale et le contrat de travail à durée déterminée

Les crédits sont inscrits au budget 2021.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le coût net pour la commune est de 7 560 € pour un an.

18. ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3-1,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Considérant que les besoins justifient le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité lié à l'exposition du musée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de créer :

- un poste d'adjoint du patrimoine contractuel à temps non complet à raison de 16/35èmes, indice brut 354, indice majoré 332 pour un accroissement temporaire d'activité à compter du mois de juillet pour une durée maximale de trois mois.

A la demande de Mme MATTER, M. PFEFFER indique qu'il s'agit de l'exposition au Musée (ancienne Sous-Préfecture) du mercredi au samedi de 14h à 18h, le dimanche étant pris en charge par les bénévoles de l'association des Amis du Musée.

19. MODIFICATION D'UNE RÉGIE - TRANSPORT SCOLAIRE

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 mars 1995 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des droits de participation concernant le service de transport des élèves à l'école maternelle,

Vu la délibération du 9 décembre 2003 fixant le régime indemnitaire global des régisseurs de recettes,

Vu la délibération du 25 juin 2010 instaurant une carte "Trajet scolaire",

Vu la délibération du 11 mars 2011,

Vu la délibération du 18 décembre 2012 complétant celle de 1995,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 25 juin 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de compléter la régie de recettes du transport scolaire par la possibilité d'encaisser et de transporter des élèves du cours préparatoire.

Le tarif et le circuit du bus restent inchangés.

M. ZAZOU informe que plusieurs parents d'élèves en ont fait la demande lors des conseils d'école suite aux difficultés rencontrées pour gérer les trajets des fratries scolarisées en maternelle et au CP par rapport aux horaires. De plus, des places sont disponibles dans le car.

20. CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR LA VENTE DE BOISSONS LORS DES MANIFESTATIONS ORGANISÉES PAR LA VILLE

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 16 juin 2021 ;

Considérant la nécessité d'encaisser les produits provenant de la vente de boissons lors des manifestations organisées par la Ville,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents la création de cette régie dans les conditions suivantes :

Article 1 :

il est institué une régie de recettes pour l'encaissement des produits provenant de la vente de boissons lors des manifestations organisées par la Ville.

Article 2 :

cette régie est installée à la Mairie de Wissembourg.

Article 3 : le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 16 000 €.

Article 4 :

les recettes désignées à l'article 1 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants: numéraire et chèques.

Un fonds de caisse de 200 € est mis à disposition du régisseur.

Article 5 :

le régisseur sera désigné par la Mairie sur avis conforme du comptable.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 25 juin 2021

Article 6 :

le régisseur est tenu de verser au comptable de Wissembourg le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 3, dès la fin des manifestations ou au moins une fois par mois.

Article 7 :

le régisseur verse auprès du comptable de Wissembourg la totalité des justificatifs des opérations de recettes dès la fin des manifestations ou au minimum une fois par mois.

Article 8 :

le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 9 :

le régisseur pourra percevoir une NBI selon la réglementation en vigueur.

Article 10 :

Madame le Maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Madame le Maire est autorisée dans le même temps à signer tous les documents nécessaires.

21. MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES CONSACREE AUX DROITS DE PLACE DANS LE CADRE DES MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR LA VILLE

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18,

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu les articles R. 1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2016 portant création de la régie de recettes consacrée aux droits de place dans le cadre des manifestations organisées par la Ville,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 février 2017 portant modification de la régie de recettes consacrée aux droits de place dans le cadre des manifestations organisées par la Ville,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 18 juin 2021,

Considérant l'organisation d'un marché gourmand dans le cadre du F'Estival d'Animations de la FDMJC,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'étendre le périmètre de la régie comme suit :

Article 1 :

l'article 4 de la délibération du 16 décembre 2016 est complété par :

- Animations diverses organisées tout au long de l'année dont le marché gourmand

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 25 juin 2021

Article 2 :

les autres dispositions de la délibération précitée demeurent inchangées.

Article 3 :

Madame le Maire et le comptable assignataire de Wissembourg sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

Madame le Maire est autorisée à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

22. FIXATION D'UN TARIF - MARCHÉS GOURMANDS

Considérant l'organisation d'un marché gourmand,

Considérant qu'il y a lieu de fixer un tarif de droit de place applicable aux marchés gourmands,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents la fixation d'un tarif d'un montant d'1,60 € le mètre linéaire.

A la demande de Mme MATTER, Mme le Maire informe que ces marchés gourmands sont organisés en même temps que les concerts du festival d'été dans le parc du Musée. Il est proposé aux agriculteurs et commerçants locaux de venir vendre leurs produits et aussi de permettre aux visiteurs de les consommer sur place, favoriser ainsi les circuits courts et faire découvrir les produits tous les vendredis de mi-juillet à mi-août lors de ces concerts.

23. MANDAT SPECIAL : REMBOURSEMENT DES FRAIS DES ELUS DANS LE CADRE DES ASSISES DE L'ASSOCIATION DES PETITES VILLES DE FRANCE (APVF)

Vu la délibération du 2 octobre 2020 concernant le remboursement des frais aux élus dans l'exercice de leurs fonctions,

Vu l'invitation aux assises de l'APVF prévue le 9 et 10 septembre prochain,

Dans le cadre d'un mandat spécial, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'autoriser

- Mme le Maire et Mme ORTH, Adjointe au Maire, à participer aux assises de l'APVF le 9 et 10 septembre 2021 à CENON (Gironde – Région Nouvelle Aquitaine)
- le remboursement des frais d'inscription, de transport et de séjour (hébergement et repas) sur la base du montant forfaitaire prévu à cet effet du 8 au 10 septembre 2021.

Mme le Maire précise qu'il s'agit d'un congrès de 2 jours avec des interventions sur l'aspect juridique, économique, environnemental et le développement des commerces des petites villes.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 25 juin 2021

Informations

24. RAPPORT ANNUEL SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Conformément aux articles L2224-5, L1411-3 et R1411-7 du code général des collectivités territoriales ainsi qu'à la loi 95-127 du 8 février 1995 complétée par le décret 2005-236 du 14 mars 2005,

Le rapport annuel sur l'eau et l'assainissement pour 2020 est consultable sur le site de la Ville (www.ville-wissembourg.eu/Urbanisme-Environnement/Eau-potable.html) ou sur demande au secrétariat général.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation dudit rapport annuel comportant 2 parties (financière et technique).

M. FISCHER précise quelques chiffres en complément. A Wissembourg, l'eau coûte 1,23 € et l'assainissement 1,50 € pour un total de 3,56 € TTC. Pour garantir la qualité de l'eau, 53 analyses réglementaires sont réalisées annuellement par l'ARS et 24 autocontrôles définis par l'ARS sont réalisés. Ce qui donne un total de 77 contrôles par an. Il remarque que la production des sources chute régulièrement. Le taux de rendement du réseau communal est de 89,78 %. Selon la loi, le rendement imposé est au minimum de 80 % en sachant que pour la France la moyenne est de 70 % environ.

25. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises en vertu des délégations consenties au Maire.

1. DÉCISIONS RELATIVES AUX LOCATIONS, AUX DÉCISIONS D'ESTER EN JUSTICE ET AUX AVENANTS AUX MARCHÉS

Date	Objet
11/05/2021	Décision relative à la signature d'une convention de mise à disposition d'un terrain Monsieur Francis GOETTMANN
21/05/2021	Décision portant modification de la décision D202018 relative à la mise en location du logement sis 6 rue Saint Etienne (deuxième étage)
28/05/2021	Décision d'ester en justice et désignation du cabinet d'avocats LUTZ - BLANCHARD suite à l'assignation à comparaître devant le Tribunal Judiciaire à la requête d'Alsace Habitat dans le cadre d'une action en responsabilité de cette dernière pour trouble anormal de voisinage causé selon le demandeur par la société MATCH
07/06/2021	Décision portant fixation du tarif des cartes de stationnement pour résidents
08/06/2021	Décision de signer l'avenant n°1 au contrat et au marché dommages aux biens (avenant sans incidence financière)

2. DÉCISIONS RELATIVES A LA PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS

Numéro	Budget	Opération	Lot	Objet	Montant total du marché en € HT	Nom	CP
544MPA2021010	VILLE	Achat de prestations d'exploitation forestière	1	Débardage partie plaine	18 540,00 €	SAS SCHWITZGEBEL	67250

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 25 juin 2021

544MPA2021011	VILLE	Achat de prestations d'exploitation forestière	2	Débardage partie montagne	16 590,00 €	HEIL Claude	67510
544MPA2021012	VILLE	Achat de prestations d'exploitation forestière	3	Exploitation débardage	17 300,00 €	SARL AMERICAN FOREST	67250
544MPA2021013	VILLE	Achat de prestations d'exploitation forestière	4	Façonnage de stères	3 600,00 €	GARTISER	57400
544PN2021014	VILLE	Prestation représentation weekend de Pentecôte		Animation en lien avec le weekend de Pentecôte	500,00 €	KORNRESLE	67250
544PN2021015	VILLE	Animation en lien avec le salon du livre		Animation en lien avec le salon du livre	672,76 €	GRIOT	67000
544PN2021016	VILLE	Animation en lien avec le salon du livre		Animation en lien avec le salon du livre	672,76 €	BOULARD	67200

26. DIVERS

Mme le Maire informe que durant tout l'été, des manifestations sont organisées par plusieurs partenaires. Le programme a déjà été distribué ou le sera tout prochainement dans les boîtes aux lettres. Elle cite quelques manifestations organisées avec le soutien des associations locales : le 28/6 : fan zone pour l'Euro Football au préau d'Altenstadt (des reportages ont été réalisés par TF1 le 23/6 avec diffusion au JT de 13h et par FR3 pour le premier match), le 30/6 : bal guinguette, le 3/7 : soirée DJ Swa, les représentations de l'association Ex Nihilo, le 14/7 Fête Nationale et action des commerçants / restaurateurs qui pourront animer le domaine public, l'Outre Festival au parc du Musée...

Elle profite de ce Conseil Municipal pour remercier M. André REINWALT dont c'est la dernière séance de sa carrière avant son départ à la retraite fin août. Le prochain Conseil est prévu 2^e quinzaine du mois de septembre. Devant l'assemblée et toutes les personnes qui suivent la séance sur les réseaux sociaux, elle le remercie pour l'accueil qui leur a été fait il y a un an, de leur avoir facilité l'accès à cette municipalité en les accueillant à bras ouverts avec ses compétences, son passé, son historique avec 47 années d'expérience. Elle le félicite pour son investissement pour le service public, le bien de la commune. Elle sait pouvoir compter sur lui, même après son départ. Elle le remercie pour cette année de travail ensemble. Sa porte était toujours ouverte. Il a toujours essayé de trouver rapidement des solutions et des réponses à leurs questions. Elle parle au nom de tous les autres élus présents et le remercie de leur avoir rendu la tâche plus simple.

M. REINWALT, qui ne s'attendait pas à cette intervention, prend la parole et tient à dire qu'il la remercie ainsi que ses collègues adjoints et l'ensemble des conseillers. Il a aussi été accueilli et estime que son travail dans la fonction exercée est clairement de transmettre. C'est très agréable de faire ce tuilage entre l'ancienne municipalité et la nouvelle mais il répète que ce n'est que son travail. Il tient à dire que ce n'est pas terminé, qu'il a encore un travail qui l'attend, c'est le mois de tuilage qui va venir et qu'il tient à faire dans les meilleures conditions possibles mais il sait que toutes les possibilités lui seront données. Mme le Maire en profite pour annoncer officiellement la venue de M. Laurent PFAADT âgé de 43 ans, originaire de Bischwiller et qui travaillait depuis 10 ans au sein de la communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois (Lot et Garonne) où il s'était expatrié. Et finalement, sa belle région d'Alsace lui manque bien. Il débutera le 2 août avec un tuilage durant un mois avec M. REINWALT. Il occupe un poste de directeur des politiques contractuelles, donc la contractualisation avec l'Union Européenne,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 25 juin 2021

l'Etat, la Région, le Département, et veille sur les appels à projet, la recherche de subvention et les perspectives financières. Il est attendu, c'est certain, et il est heureux de venir et comme il le dit, il souhaite réveiller la belle endormie. Il a le même objectif que nous de faire rayonner Wissembourg au-delà de ses remparts et d'en faire la perle de l'Alsace du Nord.

Mme le Maire souhaite un bel été à tous. Elle remercie chacun pour leur investissement, pour ceux qui sont présents au centre de vaccination et qui apportent leur aide et pour tous les autres, elle leur souhaite un bel été pour se reposer ; la rentrée s'annonce bien chargée.

Aucun autre point ne figurant plus à l'ordre du jour et aucun membre ne demandant plus la parole, Mme le Maire lève la séance à 20h30.